

Appraisal etc

11 Janvier 1808
 ACTE DE NAISSANCE



Du huitième jour du mois de janvier
 l'an mille huit cent huit à six heures du matin

Acte de naissance de *Barbe Deveuster* née le
 septième jour du mois de janvier à six heures
 du matin, fille de *Guillaume Deveuster*, domicilié à
notre dame au bois, département de la *Dyle* profession de *journalier*
 âgé de *quarante cinq* ans et né à *notre dame au bois*,
 et de *jeanne Deveuster* domiciliée à *notre dame au bois*, département
 de la *Dyle* profession de *journalière* âgée de *quarante trois*
 ans et née à *notre dame au bois*

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *féminelle*

Premier témoin *Guillaume Lefever*, âgé
 de *trente* ans, domicilié à *notre dame au bois* profession
 de *tiéserant*

Second témoin *jean Baptiste Deveuster*, âgé
 de *deux* ans, domicilié à *notre dame au bois*, profession
 de *journalier*

Sur la réquisition à nous faite par *Guillaume Deveuster* père de
 l'enfant j'ai rédigé et après lecture faite ont signé

Guillaume Deveuster

Guillielmüs Lefever

J. B. Deveuster

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *George Mayné* adjoint
 Maire de la Commune de *notre dame au bois* faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné, *George Mayné adjoint maire*

ACTE DE NAISSANCE.

Du vingt dixieme jour du mois de janvier
l'an dix huit cent huit à onze heures du soir

Acte de naissance de Jean Francois Deneer né le
vingt dixieme jour du mois de janvier à neuf heures
du soir, fils de Francois Deneer, domicilié à

Notre Dame au Bois département de La Dyle profession de Boucher

âgé de quarante sept ans et né à Bruxelles

et de Therese Lefever domiciliée à Notre Dame au Bois, département

de La Dyle profession de journalier âgée de quarante quatre

ans et née à Notre Dame au Bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être male

Premier témoin Jean Baptiste Deventer, âgé

de trente ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession

de journalier

Second témoin Guillaume Deventer, âgé

de quarante ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession

de journalier

Sur la réquisition à nous faite par Francois Deneer pere de l'enfant

j'ai rédigé, et après lecture faite, ont signé

Francois Deneer G. De Veutter

G. B. De Veutter

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-

rantes, par moi George Maigne

Maire de La Commune de Notre Dame au Bois faisant les fonctions d'Officier

de l'Etat civil, soussigné, G. Maigne maire

221

ACTE DE NAISSANCE



Du quatorzieme jour du mois de fevrier 1808

l'an mille huit cent et huit à huit heures du matin

Acte de naissance de philippine janssens née le

treizieme jour du mois de fevrier à huit heures

du matin, fille de henry janssens, domicilié à

Notre Dame au Bois, département de La Dyle profession domestique

âgé de vingt neuf ans et né à Notre Dame au Bois

et de Jeanne Lemineux domiciliée à Notre Dame au Bois, département

de La Dyle profession de journalier âgée de vingt trois

ans et née à Notre Dame au Bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle

Premier témoin henry vlemineux, âgé

de quarante huit ans, domicilié à Notre Dame au Bois profession

de journalier

Second témoin Jean Baptiste Deventer, âgé

de vingt neuf ans, domicilié à Notre Dame au Bois, profession

de journalier

Sur la réquisition à nous faite par henry janssens pere de l'enfant j'ai

rédigé et après lecture faite ont signé

henry vlemineux

G. B. De Veutter

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-

rantes, par moi George Maigne

Maire de La Commune de Notre Dame au Bois faisant les fonctions d'Officier

de l'Etat civil, soussigné, G. Maigne maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du quinze février jour du mois de février 1808
l'an mille huit cent huit à onze heure du matin

Acte de naissance de anne Catherine Lefevre née le
quatorzième jour du mois de février à onze heures
du matin, fille de Clement Lefevre, domicilié à
notre dame au bois département de la Dyle profession de tisserant
agé de quarante ans et né à notre dame au bois
et de guirianne Luyssens domiciliée à notre dame au bois département
de la dyle profession de journalier agée de quarante quatre
ans et née à notre dame au bois

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
Premier témoin guillaume Lefevre, agé
de cinquante deux ans, domicilié à notre dame au bois, profession
de tisserant

Second témoin Jean Lefevre, agé
de quarante neuf ans, domicilié à notre dame au bois, profession
de journalier

Sur la réquisition à nous faite par Clement Lefevre père de l'enfant j'ai
redigé et après lecture les témoins ont signé
guillaume Lefevre Clement Lefevre
Jean Lefevre

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
rantes, par moi George Maigné
Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier
de l'Etat civil, soussigné, G. Maigné maire

223

ACTE DE NAISSANCE



Du premier jour du mois d'avril
l'an dix huit cent huit à heure du
Acte de naissance de Jeanne Bolan né le
premier jour du mois d'avril à heure
du, fille naturelle de Marie Bolan, domicilié à
notre dame au bois, département de la dyle profession de journalier
agée de vingt deux ans et né à notre dame au bois,
et de
domiciliée à, département
de la dyle profession de agée de
ans et née à

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle

Premier témoin Jean Baptiste Devenster, agé
de trente ans, domicilié à notre dame au bois profession
de journalier

Second témoin Cornelis Boon, agé
de trente six ans, domicilié à notre dame au bois, profession
de Cultivateur

Sur la réquisition à nous faite par par Cornelis Boon qui a dit être
voisin, j'ai redigé et après lecture faite ont signé
J. B. Devenster
C. Boon

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
rantes, par moi George Maigné
Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier
de l'Etat civil, soussigné, G. Maigné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du premier aout jour du mois d'aout
l'an dix huit cent huit à heure du
Acte de naissance de marie anne deveuster née le
premier jour du mois d'aout à heure
du , fille de jean Baptiste deveuster, domicilié à
notre dame au bois département de la dyle profession de journalier
agé de trente ans et né à notre dame au Bois
et de jeanne Hagarts domiciliée à notre dame au bois, département
de la dyle profession de journalière agée de vingt neuf
ans et née à hocylart

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle

Premier témoin ~~jean Baptiste deveuster~~ Cornélis Boon, agé
de trente six ans, domicilié à notre dame au Bois, profession
de ~~journalier~~ Cultivateur

Second témoin Guillaume deveuster, agé
de quarante cinq ans, domicilié à notre dame au Bois, profession
de journalier

Sur la réquisition à nous faite par jean Baptiste deveuster pere de
l'enfant j'ai rédigé et après lecture faite ont signé

~~G. Deveuster~~ C. Boon
G. Deveuster

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
rantes, par moi George majné
Maire de la Commune de Notre dame au Bois faisant les fonctions d'Officier
de l'Etat civil, soussigné, G. majné maire

225

ACTE DE NAISSANCE.

Du vingtième jour du mois de septembre
l'an dix huit cent huit à dix heures du matin
né le

Acte de naissance de michels Luppens
vingtième jour du mois de septembre à dix heures
du matin, fils de michels Luppens, domicilié à
notre dame au bois département de la dyle profession de journalier
agé de trente deux ans et né à notre dame au Bois
et de Catherine Stereff domiciliée à notre dame au Bois, département
de la dyle profession de journalier agée de trente un
ans et née à Boisfort

Le sexe de l'enfant a été reconnu être male

Premier témoin Guillaume deveuster, agé
de quarante cinq ans, domicilié à notre dame au Bois, profession
de journalier

Second témoin Cornélis Boon, agé
de ans, domicilié à notre dame au Bois, profession
de Cultivateur

Sur la réquisition à nous faite par michels Luppens pere de l'enfant
j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé

G. Deveuster C. Boon

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
rantes, par moi George majné
Maire de la Commune de Notre dame au Bois faisant les fonctions d'Officier
de l'Etat civil, soussigné, G. majné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du *Vingt septieme* jour du mois de *decembre*
 l'an *vingt huit cent huit* à *six* heures du *soir*
 Acte de naissance de *Cornelis jacques Boon* né le
vingt septieme jour du mois de *decembre* à *six* heures
 du *soir*, fils de *Cornelis Boon*, domicilié à
notre dame au Bois, département de *la Dyle* profession de *Cultivateur*
 âgé de *vingt six* ans et né à *notre dame au Bois*,
 et de *isabelle Lajmans* domiciliée à *notre dame au Bois*, département
 de *la Dyle* profession de *Cabaretier* âgée de
 ans et née à *Boisfort*

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *male*

Premier témoin *Cornelis jacques Crabeels*, âgé
 de *quarante* ans, domicilié à *ispe*, profession
 de *notaire*

Second témoin *jean Baptiste deventer*, âgé
 de *trente* ans, domicilié à *notre dame au Bois*, profession
 de *journalier*

Sur la réquisition à nous faite par *Cornelis Boon* pere de l'enfant
 j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé

C. Boon j. *B. deventer* *Crabeels*

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *Georges majne*
 Maire de la *Commune de notre dame au Bois* faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné, *G. majne*

227

ACTE DE NAISSANCE.

Du jour du mois d
 l'an à heure du
 Acte de naissance de né le
 du , fil de , domicilié à
 département d profession d
 âgé de ans et né à
 et de domiciliée à , département
 d profession d âgée de
 ans et née à

Le sexe de l'enfant a été reconnu être

Premier témoin , âgé
 de ans, domicilié à , profession
 de

Second témoin , âgé
 de ans, domicilié à , profession
 de

Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi
 Maire d faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

ACTE DE NAISSANCE.

Du jour du mois d
 l'an à heure du né le
 Acte de naissance de
 du , fil d , département d profession d , domicilié à
 âgé de ans et né à ,
 et de domiciliée à , département
 d profession d âgée de
 ans et née à
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être
 Premier témoin , âgé
 de ans , domicilié à , profession
 de , âgé
 Second témoin , profession
 de ans , domicilié à
 de
 Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi
 Maire d faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,

Sipicines et Duvier ACTE DE NAISSANCE.

Du jour du mois d
 l'an à heure du né le
 Acte de naissance de
 du , fil d , département d profession d , domicilié à
 âgé de ans et né à ,
 et de domiciliée à , département
 d profession d âgée de
 ans et née à
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être
 Premier témoin , âgé
 de ans , domicilié à , profession
 de , âgé
 Second témoin , profession
 de ans , domicilié à
 de
 Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi
 Maire d faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné,